

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 8 juillet 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

**Délibération n° BC-2022-028**

**Objet de la délibération : Délibération relative à la candidature de l'agglomération Provence verte au Prix ' Avenir de nos territoires ' de la région Sud pour ' l'Observatoire Territorial des dynamiques de l'habitat '**

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet, à 09h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1 juillet 2022.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absent ayant donné procuration :**

- FELIX Jean-Claude donne procuration à BREMOND Didier.

**Secrétaire de Séance** : Nicole RULLAN

Monsieur Jean-Pierre VERAN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil Régional Sud Provence-Alpes Côte d'Azur adoptant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

VU l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du SRADDET,

VU la délibération n°20-242 du 19 juin 2020 du Conseil Régional adoptant la création du prix régional

"Avenir de nos territoires",

VU la délibération n°2020-208 du Conseil d'Agglomération de la Provence Verte du 24 juillet 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour la période 2020-2025.

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, l'agglomération a souhaité mettre en place et à disposition de ses communes membres un outil d'aide au suivi et à la décision dans la mise en œuvre de la stratégie de production de logement.

Ce support d'échange avec l'ensemble des partenaires grâce à la production de données partagées permet habilité et agilité dans le pilotage de la politique de l'habitat et de sa stratégie foncière.

CONSIDERANT qu'elle a confié la mission de suivi du PLH dont l'élaboration de cet outil au bureau d'Etudes Adéquation par marché n°M2021-14 notifié le 22 Juin 2021.

CONSIDERANT que créé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) organise la stratégie régionale pour l'avenir des territoires à moyen et long terme (2030 et 2050).

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET, la Région souhaite encourager et récompenser les instances de gouvernance acteurs majeurs de l'aménagement du territoire telles que les collectivités (communes, départements), pour leur exemplarité en matière d'aménagement, développement durable et d'égalité des territoires. Afin d'encourager et récompenser cette exemplarité, la Région a créé le Prix "Avenir de nos territoires" pour lequel sera remis aux lauréats une médaille, diplôme et/ou trophée régional. Le Prix récompense les réalisations ou projet de planification qui participent de la mise en œuvre opérationnelle ou prospective - de la "Stratégie Régionale" du Schéma.

CONSIDERANT que l'Agglomération Provence verte souhaite renforcer son attractivité, dans une optique de développement durable de son territoire, autour d'une stratégie de développement économique, de développement des parcours résidentiels et d'accélération de la transition, vers un modèle énergétique et d'aménagement plus vertueux qui correspond aux enjeux définis dans le STRADDET,

CONSIDERANT que l'outil développé sous format numérique et intitulé « Observatoire Territorial des Dynamiques de l'Habitat » revêt un caractère innovant de par son contenu et sa forme ; et qu'il répond aux critères de sélection du « Prix Avenir de nos Territoires » de la Région Sud.

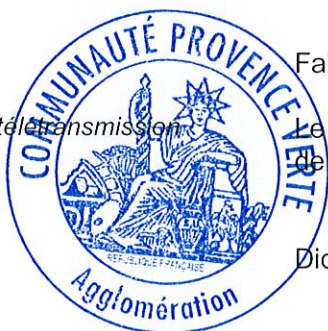
CONSIDERANT le souhait de l'Agglomération de mettre en avant des projets de réalisations exemplaires en matière d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- D'approuver la candidature de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au « Prix Avenir de nos Territoires » de la Région Sud
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 8 juillet 2022

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND